Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Comptabilité et gestion

Session 2026 • Code sujet : **26-BTS-CG-E6** • Durée : **30 minutes** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Traitement comptable des opérations commerciales** (4 questions) — Page 3
2. **Détermination et contrôle de la TVA** (4 questions) — Page 5
3. **Traitement social et fiabilisation du système d'information** (4 questions) — Page 8
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — Page 11

Sujet officiel (PDF) : https://formationbtscg.fr/assets/annales/bts-cg/E4.2 - Pratiques comptables fiscales et sociales/2026/BTS CG - E 4.2 - Pratiques comptables fiscales et sociales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Traitement comptable des opérations commerciales

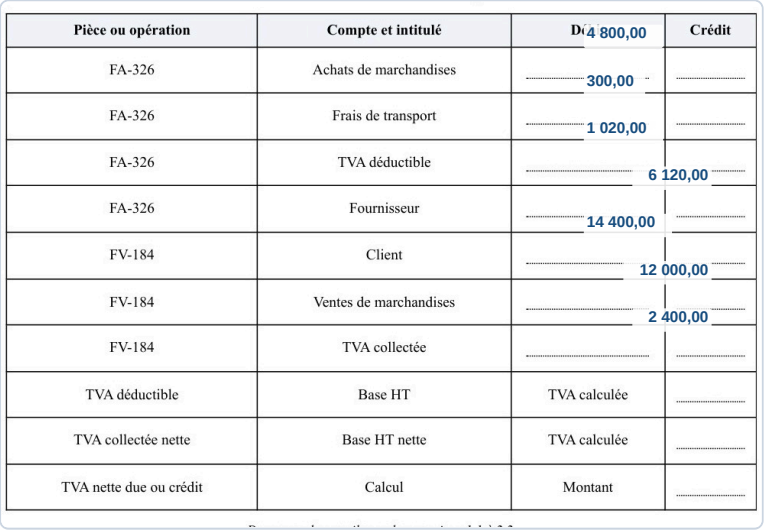
La SARL Atelier des Rives clôture ses comptes mensuels dans un PGI et doit traiter des factures d'achat et de vente ainsi qu'un avoir client. Le DT 1 précise les pièces, les montants, les taux de TVA et les modalités de règlement nécessaires aux écritures et aux contrôles.

Question 1.1. Présentez, dans les journaux appropriés, les écritures de comptabilisation des factures FA-326 et FV-184. Faites apparaître les comptes de tiers, les comptes de charges ou de produits et les comptes de TVA, avec les montants débités et crédités.

Enregistrez FA-326 au journal des achats et FV-184 au journal des ventes. Les factures étant payables à crédit, la dette fournisseur est créditée et la créance client débitée. Les achats et frais de transport sont débités en charges, avec la TVA déductible. Pour la vente, les produits et la TVA collectée sont crédités. Chaque écriture est équilibrée et rattachée à sa pièce.

Pièce	Compte et intitulé	Débit	Crédit
FA-326	607 Achats de marchandises	4 800,00 €	
FA-326	6241 Frais de transport sur achats	300,00 €	
FA-326	44566 TVA déductible	1 020,00 €	
FA-326	401 Fournisseur Matériel Ouest		6 120,00 €
FV-184	411 Client Équipements du Maine	14 400,00 €	
FV-184	707 Ventes de marchandises		12 000,00 €
FV-184	44571 TVA collectée		2 400,00 €

DR 1 complété : écritures FA-326 et FV-184



Pièce ou opération	Compte et intitulé	Débit	Crédit
FA-326	Achats de marchandises	4 800,00	
FA-326	Frais de transport	300,00	
FA-326	TVA déductible	1 020,00	
FA-326	Fournisseur		6 120,00
FV-184	Client	14 400,00	
FV-184	Ventes de marchandises		12 000,00
FV-184	TVA collectée		2 400,00
TVA déductible	Base HT	TVA calculée	
TVA collectée nette	Base HT nette	TVA calculée	
TVA nette due ou crédit	Calcul	Montant	

✓ RÉPONSE À RETENIR

FA-326 : débit 6 120,00 €, crédit 6 120,00 €. FV-184 : débit 14 400,00 €, crédit 14 400,00 €.

Question 1.2. **Présentez l'écriture de l'avoir AV-019. Justifiez le sens des écritures de produit et de TVA par rapport à la facture de vente initiale.**

Dans le journal des ventes, l'avoir AV-019 réduit la créance sur le client : créditez le compte 411 de 1 200,00 €. Il annule une partie de la vente FV-184 : débitez le compte 707 de 1 000,00 € pour diminuer le produit initialement comptabilisé.

La TVA collectée correspondante est aussi diminuée : débitez le compte 44571 de 200,00 €. Le débit total de 1 200,00 € équilibre le crédit au compte client.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> AV-019 : débit 707 de 1 000,00 € et 44571 de 200,00 € ; crédit 411 de 1 200,00 €.

Question 1.3. **Expliquez les contrôles à effectuer dans le PGI avant validation des écritures : cohérence HT-TVA-TTC, équilibre débit-crédit, rattachement des pièces, absence de doublon et lettrage ou suivi du compte tiers. Précisez une trace de contrôle à conserver.**

Avant validation dans le PGI, effectuez les contrôles suivants :

- Recalculer la TVA à 20 % et vérifier que HT + TVA = TTC, pour détecter une erreur de saisie ou de taux.
- Comparer les totaux débit et crédit, afin de repérer une écriture déséquilibrée.
- Rapprocher chaque écriture de sa facture ou de son avoir, en contrôlant référence, date et tiers.
- Rechercher les références déjà saisies et vérifier le lettrage ou le solde du compte tiers.

Conservez l'état de contrôle ou la piste d'audit du PGI, avec les pièces référencées et la validation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contrôler montants, équilibre, pièces, tiers, doublons et suivi du compte tiers. Conserver la piste d'audit du PGI.

Question 1.4. **Calculez le montant total TTC de la facture d'achat FA-326 et le montant net TTC facturé au client après prise en compte de l'avoir AV-019. Présentez les calculs et les arrondis retenus.**

Pour FA-326, additionnez les bases : 4 800,00 € + 300,00 € = 5 100,00 €. La TVA à 20 % est de 1 020,00 €, donc le total TTC est de 6 120,00 €. Cela correspond au total figurant sur la facture fournisseur.

Pour le client, déduisez l'avoir TTC de la facture FV-184 : 14 400,00 € − 1 200,00 € = 13 200,00 €. Les montants étant fournis au centime, aucun arrondi supplémentaire n'est nécessaire.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> FA-326 : 6 120,00 € TTC. FV-184 après AV-019 : 13 200,00 € TTC.

2. Détermination et contrôle de la TVA

La société relève du régime réel normal et dépose une déclaration mensuelle de TVA. Pour la période, seules les opérations du DT 1 sont prises en compte, au taux de 20 %, avec une TVA calculée au centime et des rapprochements à effectuer avec les justificatifs et les comptes.

Question 2.1. Calculez la TVA déductible sur les achats et le transport, la TVA collectée sur la vente et la diminution de TVA collectée correspondant à l'avoir. Détaillez les calculs à l'aide de la relation TVA = base HT × 20 %.

À partir des bases des pièces du DT 1, on applique le taux de 20 % à chaque opération. Les montants de TVA sont arrondis au centime. L'avoir AV-019 diminue la TVA collectée sur la vente, tandis que la TVA déductible porte sur l'achat et le transport.

Opération	Calcul	TVA
Achats et transport	5 100,00 × 20 %	1 020,00 € déductible
Vente FV-184	12 000,00 × 20 %	2 400,00 € collectée
Avoir AV-019	1 000,00 × 20 %	200,00 € en diminution

La TVA déductible est donc de 1 020,00 €. La TVA collectée brute est de 2 400,00 €, diminuée de 200,00 € au titre de l'avoir.

TVA calculée sur le DR 1

TVA déductible	Base HT	TVA calculé 1 020,00 €
TVA collectée nette	Base HT nette	TVA calculée 2 400,00 €
TVA nette due ou crédit	Calcul	Montant 200,00 €

Document de travail pour les questions 1.1 à 2.2.

✓ RÉPONSE À RETENIR

TVA déductible : 1 020,00 €. TVA collectée sur la vente : 2 400,00 €. Diminution de TVA collectée par l'avoir : 200,00 €.

Question 2.2. Déterminez la TVA nette due au titre de la période. Présentez la formule utilisée en distinguant la TVA collectée nette et la TVA déductible, puis indiquez si la société est redevable d'une TVA ou dispose d'un crédit de TVA.

La TVA collectée nette est obtenue en retranchant la TVA sur l'avoir de celle sur la vente : 2 400,00 - 200,00 = 2 200,00 €. La TVA nette due se calcule ensuite en retranchant la TVA déductible : 2 200,00 - 1 020,00 = 1 180,00 €. Le résultat est positif. Selon le DT 2, il s'agit donc d'une TVA à payer, et non d'un crédit de TVA.

TVA nette due sur le DR 1

TVA nette due ou crédit	Calcul	Montant	 1 180,00 € à payer

Document de travail pour les questions 1.1 à 2.2.

✓ RÉPONSE À RETENIR

TVA collectée nette : 2 200,00 €. TVA nette due : 1 180,00 € à payer, sans crédit de TVA sur la période.

Question 2.3. Indiquez les contrôles de concordance à effectuer entre la déclaration de TVA, les comptes de TVA du grand livre et les factures enregistrées. Citez au moins trois contrôles pertinents et expliquez l'anomalie que chacun permet de détecter.

Rapprocher la déclaration, le grand livre et les justificatifs permet de contrôler l'exactitude et l'exhaustivité des montants :

- Comparer les bases déclarées aux factures et à l'avoir : repérer une pièce omise, saisie deux fois ou un avoir non déduit.
- Comparer la TVA déclarée aux soldes des comptes de TVA : détecter une erreur de calcul, d'imputation ou de report.
- Vérifier le taux appliqué dans le PGI par rapport aux pièces : repérer un taux erroné.
- Contrôler le mois d'enregistrement : identifier une opération rattachée à la mauvaise période.

Tout écart doit être justifié et corrigé avant validation de la déclaration.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrôler la concordance des bases, de la TVA, du taux et de la période entre déclaration, grand livre et pièces justificatives.

Question 2.4. Expliquez comment assurer la traçabilité et la fiabilité des données utilisées pour la déclaration : période de rattachement, conservation des justificatifs, contrôle des paramètres de taux dans le PGI et validation avant transmission.

La fiabilité de la déclaration repose sur une piste d'audit complète et des contrôles avant transmission :

1. Rattacher les factures FA-326 et FV-184 ainsi que l'avoir AV-019 à la période de novembre 2026, en vérifiant leurs dates et leur enregistrement.
2. Conserver les factures, l'avoir, le grand livre, l'état de déclaration et les rapprochements avec des références permettant de retrouver les pièces.
3. Contrôler dans le PGI le taux de 20 % et l'arrondi au centime.
4. Faire vérifier les bases et montants, documenter les écarts corrigés et obtenir la validation de la déclaration avant son envoi.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rattacher les opérations à la bonne période, archiver les justificatifs, vérifier le taux et l’arrondi, puis faire valider avant transmission.

3. Traitement social et fiabilisation du système d’information

La paie de novembre 2026 concerne un salarié mensualisé et s’appuie sur un bulletin validé dont les montants sont fournis dans le DT 3. Le travail porte sur la comptabilisation, les contrôles avant paiement, les rapprochements comptables et la sécurisation des données et traitements dans le PGI.

Question 3.1. Présentez le schéma de comptabilisation de la paie du mois, en distinguant la charge de salaire brut, les cotisations patronales, les dettes envers le salarié, les organismes sociaux et l’administration fiscale. Vérifiez la cohérence arithmétique entre le brut, les retenues et le net à payer.

Écriture de novembre 2026	Compte	Débit	Crédit
Salaire brut	641	2 800,00 €	
Cotisations patronales	645	1 176,00 €	
Net à payer	421		2 044,00 €
Cotisations salariales et patronales	431/437		1 792,00 €
Prélèvement à la source	4421		140,00 €
Total		3 976,00 €	3 976,00 €

Les cotisations dues aux organismes sociaux regroupent les retenues salariales et les cotisations patronales. Le net est égal au brut diminué des cotisations salariales et du prélèvement à la source. Les charges de personnel correspondent au brut augmenté des cotisations patronales. Les débits et crédits s’équilibrent.

DR 2 complété : comptabilisation de la paie

Élément comptabilisé	Compte ou nature de la dette	Débit	Crédit
Salaire brut	Charge de personnel	2 800	
Cotisations patronales	Charge de personnel	1 176	
Net à payer	Dette envers le salarié		2 044
Cotisations salariales et patronales	Dette envers les organismes sociaux		1 792
Prélèvement à la source	Dette envers l’administration fiscale		140
Total	Équilibre de l’écriture	3 976	3 976

Montants à reprendre du DT 3

✓ RÉPONSE À RETENIR

Débit : 641, 2 800,00 € et 645, 1 176,00 €. Crédit : 421, 2 044,00 € ; 431/437, 1 792,00 € ; 4421, 140,00 €.

Question 3.2. Décrivez les contrôles à réaliser avant le paiement du net au salarié et avant le règlement des organismes sociaux et du prélèvement à la source. Précisez les pièces justificatives à rapprocher.

Avant tout règlement, rapprocher les montants des pièces de paie validées, vérifier la période, le bénéficiaire, le compte bancaire et l'échéance, puis s'assurer que le paiement est autorisé.

- **Salarié :** comparer le net du bulletin (2 044,00 €) à l'ordre de virement et au RIB enregistré.
- **Organismes sociaux :** rapprocher les cotisations des états de paie et déclaratifs, puis des comptes de dettes sociales.
- **Prélèvement à la source :** comparer les 140,00 € du bulletin à la déclaration et à l'ordre de paiement.
- Contrôler le total bancaire et détecter les doublons avant envoi.

Conserver les pièces rapprochées et la preuve de validation des paiements.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Régler uniquement les sommes rapprochées du bulletin validé, des déclarations, des comptes de tiers et des ordres de paiement autorisés.

Question 3.3. Présentez une procédure de contrôle permettant de rapprocher le bulletin de paie, le journal de paie, les comptes de charges et de dettes sociales, ainsi que les fichiers ou ordres de paiement. Identifiez au moins une anomalie possible et le traitement à engager.

1. Partir du bulletin validé de novembre 2026 et vérifier le net (2 044,00 €), les dettes sociales (1 792,00 €), le prélèvement à la source (140,00 €) et les charges (3 976,00 €).
2. Comparer ces montants au journal de paie, puis pointer les comptes 641, 645, 421, 431/437 et 4421. Vérifier les soldes et l'équilibre de l'écriture.
3. Rapprocher les dettes des fichiers ou ordres de paiement et conserver les références des pièces, les contrôles et les validations dans le PGI.

Si un virement ne correspond pas au net dû, le suspendre, vérifier la donnée source, faire valider la correction, puis régénérer et tracer l'écriture ou l'ordre concerné.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rapprocher bulletin, journal, comptes et paiements ; bloquer tout écart, corriger après validation et conserver la trace de régularisation.

Question 3.4. Expliquez les mesures de fiabilisation du système d'information à appliquer à ce traitement : habilitations, confidentialité des données de paie, validation des modifications, sauvegarde, journalisation des opérations et séparation des tâches lorsque l'organisation le permet.

Réserver l'accès aux dossiers de paie aux personnes habilitées et protéger les bulletins ainsi que les données bancaires contre toute consultation ou diffusion non autorisée. Appliquer aussi les mesures suivantes :

- Faire valider les changements des données de paie avant calcul et comptabilisation, et conserver la trace de cette validation.
- Journaliser les accès, modifications, validations et traitements réalisés dans le PGI.
- Effectuer des sauvegardes régulières et vérifier qu'elles peuvent être restaurées.
- Séparer, lorsque l'organisation le permet, la préparation de la paie, sa validation et l'autorisation des paiements.

Ces contrôles réduisent les risques d'erreur, de fraude et d'atteinte à la confidentialité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Accès restreint, modifications validées et tracées, sauvegardes contrôlées, confidentialité respectée et tâches séparées lorsque possible.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E6 du BTS Comptabilité et gestion, session 2026, code 26-BTS-CG-E6, est une épreuve orale pratique de 30 minutes, coefficient 4. Elle s'appuie sur une situation professionnelle de la SARL Atelier des Rives en novembre 2026 et mobilise les processus P1, P2, P3, P4 et P7. Les compétences évaluées portent sur les opérations commerciales, la TVA, la paie et la fiabilisation du système d'information.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- En partie double, le total des débits doit égaler le total des crédits et les montants HT, TVA et TTC doivent être cohérents.
- Un avoir client diminue la base taxable de la vente et la TVA collectée correspondante.
- TVA collectée nette = TVA sur ventes − TVA sur avoirs ; TVA nette due = TVA collectée nette − TVA déductible.
- Le net à payer égale le salaire brut diminué des cotisations salariales et du prélèvement à la source.

Points de vigilance & attentes du jury

- Rattacher chaque écriture à sa pièce et à la bonne période, puis vérifier les doublons et l'équilibre débit-crédit.
- Rapprocher les bases et montants déclarés des factures, des avoirs, du grand livre et des paramètres de TVA du PGI.
- Avant les paiements de paie, rapprocher le bulletin validé, le journal, les dettes comptabilisées et les ordres de paiement.
- Sécuriser les données de paie par des habilitations adaptées, la confidentialité, la validation des modifications et la traçabilité.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la TVA nette à payer ou le crédit de TVA ?

Soustrayez d'abord la TVA sur avoirs de la TVA sur ventes pour obtenir la TVA collectée nette. Soustrayez ensuite la TVA déductible. Un résultat positif correspond à une TVA à payer ; un résultat négatif correspond à un crédit de TVA.

Q : Comment traiter la TVA d'un avoir client dans la déclaration ?

L'avoir diminue la base taxable de la vente et la TVA collectée correspondante. Vérifiez son lien avec la facture initiale, son taux et sa période d'enregistrement, puis conservez-le comme justificatif du montant déclaré.

Q : Comment organiser le temps pour cette épreuve de 30 minutes ?

L'épreuve est orale et pratique, sur poste informatique, et s'appuie sur le dossier professionnel et les documents de la situation. Structurez votre présentation autour des trois domaines : comptabilité, fiscalité, puis paie et fiabilisation.

Q : Quels critères de contrôle faut-il mettre en avant devant la commission ?

Présentez des contrôles concrets et traçables : concordance des pièces et des écritures, équilibre comptable, rapprochement de la déclaration avec le grand livre, validation des données de paie et protection des accès au PGI.

Sujet officiel associé (PDF) : https://formationbtscg.fr/assets/annales/bts-cg/E4.2 - Pratiques comptables fiscales et sociales/2026/BTS CG - E4.2 - Pratiques comptables fiscales et sociales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTS Comptabilité et Gestion : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.